



N° SIRET : 302 507 371 00011

NDA : 11 95 01 28 695



Catalogue de ormations 2021

Mot de la directrice

L'article 59 de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires a introduit dans le code de la santé publique la notion de développement professionnel continu des professionnels de santé, afin de réunir dans un concept commun les notions de formation professionnelle continue et d'évaluation des pratiques.

En pratique, le DPC a pour objectif l'évaluation des pratiques professionnelles, le perfectionnement des connaissances, l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins, la prise en compte des priorités de santé publique et de la maîtrise médicalisée des soins.

Soucieux d'être un appareil de formation qui interroge ses pratiques et ses modalités pédagogiques, la Fondation Léonie CHAPTAL est enregistrée comme « Organisme DPC ».

Nous vous proposons des actions de formations construites autour de vos problématiques dont l'objectif est la réduction de l'écart entre les pratiques professionnelles et les attendus.

Chaque programme de formation est construit en référence aux recommandations H.A.S du 31 janvier 2013 relatif au DPC – Formation présentielle : fiche technique méthode- et du 19 décembre 2012 relatif au DPC- Méthode et modalités de DPC- et fait l'objet d'une évaluation portant sur la satisfaction des participants, de leur apprentissage, de leur capacité de transfert en situation.

La Fondation Léonie Chaptal s'engage au regard de sa politique de formation à développer des projets conformes à ses valeurs et à la réglementation en vigueur, à offrir un niveau de qualité de formation constant, à développer la culture de l'évaluation de la satisfaction, et à renforcer l'harmonisation et la cohérence des procédures et des pratiques professionnelles.

Madame Michèle FOINANT
Directrice de la Fondation

FONDEMENT CULTUREL DE LA FONDATION LÉONIE CHAPTAL

La Fondation est porteuse d'une histoire, d'un nom reconnu dans le secteur sanitaire et de la formation

C'est Mademoiselle Chaptal qui est à l'origine de notre institution. Infirmière, ayant une vision avant gardiste sur son époque, elle vient en aide à la population pauvre d'un quartier du 14ème arrondissement de Paris, lutte contre les inégalités sociales et les grands fléaux de l'époque qu'étaient la tuberculose, les maladies vénériennes, la mortalité infantile et l'alcoolisme, s'investit au côté du secteur public et défend la place du privé dans le paysage sanitaire et social. Elle a également œuvré à la professionnalisation des soignants en créant notamment une des premières écoles d'infirmières en France en 1905.

Aujourd'hui les principes fondateurs développés par Mademoiselle Chaptal sont toujours d'actualité dans l'institution :

- Une institution privée ayant un rôle à jouer aux côtés du secteur public
- Une institution garante de la formation des professionnels de la santé
- Une institution impliquée dans la réponse aux besoins de santé de son époque

Délocalisée en 1974 à Sarcelles dans le département du Val d'Oise, et devenue Fondation en 1990, elle diversifie ses activités: formation à destination de publics en difficulté d'insertion, autres formations paramédicales, ouverture vers les soins aux personnes fragilisées avec : le SSIAD en 1991, le service d'aide à la vie quotidienne des patients atteints par le VIH-SIDA en 1996, l'équipe spécialisée Alzheimer et l'éducation thérapeutique en 2012. L'accompagnement et le soutien de personnes vivant avec le VIH en 2014. Les orientations du projet d'établissement ont évolué de la formation vers les soins, rejoignant ainsi celles dessinées par Mademoiselle Chaptal à l'origine qui ont été de répondre aux besoins locaux sociaux.

Aujourd'hui, la Fondation Léonie Chaptal est structurée autour de trois pôles :

- Formation continue et accompagnement des professionnels et des entreprises.
- Accompagnement social des personnes en situation de précarité, vivant avec le VIH et mineurs non accompagnés.
- Formation initiale en santé (formation infirmière, aide-soignante, auxiliaires de puériculture). Soins à domicile vers les populations âgées, handicapées et fragilisées.



Présentation du pôle Formations

La Fondation Léonie CHAPTAL est un établissement reconnu sur lequel le Pôle Formations prend appui. La rigueur, le sérieux sont des références fiables et durables. C'est ainsi que les équipes pédagogiques de la Fondation Léonie Chaptal s'engagent à :

01

Étudier les besoins spécifiques de chaque client : ses problématiques, ses atouts, ses difficultés

02

Répondre aux besoins de ses clients en proposant Des réponses adaptées en termes de compétences et de disponibilité

03

S'inscrire dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de ses prestations

04

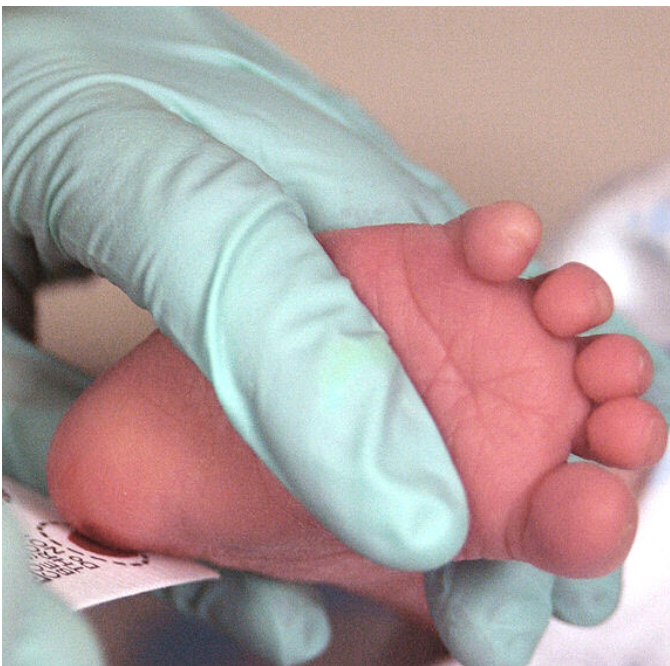
Viser la satisfaction continue des clients en évaluant ses pratiques pédagogiques

NOS POINTS FORTS SONT:

- Un accueil et des formations à taille humaine.
- Un accompagnement individualisé des étudiants et stagiaires.
- Un organisme de formation initiale et continue certifié depuis 2017.
- Un large réseau d'intervenants pluridisciplinaires et de qualité.
- Des formations construites « sur mesure » au plus près des besoins réels.
- Notre enregistrement comme organisme DPC auprès de l'ANDPC depuis 2016.

MODALITÉS DES SESSIONS

Les sessions de formations sont organisées dans les locaux du Pôle Formations, Fondation Léonie Chaptal, 19 rue Jean Lurçat – Le Haut du Roy 95200 Sarcelles. Elles peuvent être organisées dans les locaux des clients.



**LES FORMATIONS
QUALIFIANTES**



**LES PRÉPARATIONS
AUX CONCOURS**



**LES FORMATIONS
CERTIFIANTES ET
HABILITANTES**



Les formations qualifiantes

FORMATION D'AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE CURSUS INITIAL (10 MOIS)

SANCTION : DIPLOME D'ÉTAT D'AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE (DEAP)

Quota: 30 élèves

Numéro Activité Formation
11 95 01 28 695

Éligible CPF Tous publics

COPANEF n°130757

Inscription

Secrétariat IFAP

Tél: 01 39 90 58 45
Fax: 01 39 94 83 74

Lieu de Formation

Fondation Léonie Chaptal
19 rue Jean Lurçat
95200 SARCELLES

Références administratives

DataDock : 0004130
Certif info : 54917
RNCP : 4496
Formacode : 43441
Code Rome : J1304

Contexte législatif et réglementaire

La formation auxiliaire de puériculture est légiférée par l'article D. 4392-1 du Code de la Santé Publique, l'arrêté du 16 Janvier 2006 modifié relatif à la formation conduisant au Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture modifié par l'arrêté du 28 septembre 2011, l'arrêté du 21 mai 2014 et l'arrêté du 25 avril 2017. L'exercice de la profession est légiféré par l'article R.4311-4 du code de la santé publique.

Définition du métier

L'Auxiliaire de Puériculture travaille en équipe sous la responsabilité d'un(e) infirmier(ère). Il/elle participe à la prise en charge de l'enfant bien portant, malade ou en situation de handicap dans différentes structures en assurant des soins d'hygiène, d'alimentation, de confort et des activités d'éveil en participant à la surveillance de l'état de santé et à la prévention des accidents en assistant l'infirmier(e) lors de la réalisation de soins infirmiers en contribuant à favoriser les relations entre l'enfant, ses parents, son entourage, les soignants et tous les membres de l'équipe. L'Auxiliaire de Puériculture exerce son activité dans les crèches, les haltes-jeux, les centres de Protection Maternelle et Infantile, les services de maternité, de médecine et chirurgie pédiatrique, les établissements de soins spécialisés permettant la prise en charge des enfants handicapés ou atteints de maladies chroniques.

Objectifs de la Formation

- Former des hommes et des femmes qui ont choisi de devenir des professionnels de la petite enfance
- Accompagner les élèves se destinant de façon engagée au métier d'auxiliaire de puériculture, dans l'acquisition des compétences professionnelles exigées pour l'exercice futur du métier dans les différents domaines d'activité
- Éveiller, susciter et/ou développer auprès des élèves un esprit de sollicitude, d'investissement, de recherche et de progression continue dans l'exercice de leur futur métier.



CONTENU ET DURÉE DE LA FORMATION

La rentrée a lieu la première semaine de septembre. La durée de formation est de 435 H.

Les modules de formation correspondent à l'acquisition des 8 compétences :

- Accompagner un enfant dans les activités d'éveil et de la vie quotidienne et les parents dans leur rôle éducatif (module 1 de 175 H) ;
- Apprécier l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie (module 2 de 70 H) ;
- Réaliser des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant (module 3 de 140 H) ;
- Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des personnes (module 4 de 35 H) ;
- Établir une communication adaptée à la personne et à son entourage (module 5 de 70 H) ;
- Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel spécifique aux établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux (module 6 de 35 H) ;
- Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins. (module 7 de 35 H) ;
- Organiser son travail au sein d'une équipe pluriprofessionnelle (module 8 de 35 H).

6 Stages de 4 semaines sont à réaliser :

- Un stage en service de maternité,
- Un stage en établissement ou service accueillant des enfants malades,
- Deux stages en structure d'accueil d'enfants de moins de 6 ans,
- Un stage en structure accueillant des enfants en situation de handicap ou en service de pédopsychiatrie ou en structure d'aide sociale à l'enfance,
- Un stage optionnel effectué en fin de formation et organisé en fonction du projet professionnel de l'élève en accord avec l'équipe pédagogique.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Les méthodes pédagogiques sont variées et adaptées aux différents enseignements. Ces méthodes classiques et innovantes font parties du dispositif concourant à l'aide à la réussite de l'élève.

Méthodes classiques : Cours magistraux – Travaux dirigés – Travaux pratiques.

Méthodes innovantes : Analyse de Pratiques – Jeux de rôle – Simulation

L'apprentissage avec les autres permet à l'élève de potentialiser ses apprentissages, d'en activer de nouveaux, d'apprendre à travailler en équipe, à collaborer avec ses pairs et de développer des valeurs de tolérance, de solidarité, de respect.

Suivi pédagogique : Chaque élève bénéficie d'un suivi pédagogique par un formateur référent qui l'accompagne tout au long de sa formation. Au-delà de l'établissement d'une relation de confiance, le suivi permet d'avoir avec l'élève un temps d'échange pour qu'il puisse se situer dans la formation et progresser dans ses acquisitions professionnelles.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'évaluation des modules comprend des écrits, des oraux et des mises en situations professionnelles sur les lieux de stage ou en institut. Pour valider un module, une note de 10/20 est nécessaire.

L'évaluation des 8 compétences en stage se fait selon une grille officielle. En fin de formation, un bilan des 8 compétences est effectué. Une note de 10/20 est nécessaire pour valider une compétence. Les candidats sont déclarés reçus au D.E.A.P s'ils ont validé toutes les unités de compétences professionnelles.

Le suivi de la présence de l'élève est effectif.

MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE CONCOURS

Dans le cadre de la réingénierie des formations d'aide-soignant et auxiliaire de puériculture, les épreuves de sélection ont été modifiées. Ces modalités concerneront tous les candidats (cursus complet, bac ASSP-SAPAT, cursus partiel des candidats titrés).

Un arrêté précisant ces modalités de sélection devrait paraître en 2021. Les dossiers d'inscription et le calendrier de la sélection seront disponibles après la parution de l'arrêté.

(*texte de référence : arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'état d'aide soignant et d'auxiliaire de puériculture*)

SÉLECTION POUR L'ENTRÉE EN FORMATION D'AUXILIAIRES DE PUERICULTURE

NOTICE D'INSCRIPTION : RENTRÉE EN SEPTEMBRE 2021

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation. Il n'y a pas de limite d'âge supérieure. Aucune condition n'est requise pour s'inscrire à la sélection.

VOIE D'ACCÈS À LA FORMATION PRÉPARANT AU DIPLÔME D'ÉTAT D'AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE

Il existe plusieurs voies d'accès à la formation d'Auxiliaire de Puériculture :

SÉLECTION UNIQUEMENT SUR DOSSIER POUR LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2021 (Disposition transitoire - Article 13 de l'arrêté du 7 avril 2020) :

L'entretien oral prévu à l'article 2 est supprimé en raison du contexte de crise sanitaire Covid-19

1

Tous les candidats ont la même modalité de sélection y compris les personnes titulaires d'un baccalauréat professionnel ASSP et SAPAT ainsi que les personnes titulaires d'un diplôme d'état ou titre professionnel "Cursus Partiel titrés" : DEAS, DEAMP, DEAVS, MCAD et DEAES.

2

ACCÈS DIRECT POUR LES AGENTS DES SERVICES HOSPITALIERS QUALIFIÉS (ASHQ) réunissant au moins 3 ans de fonction en cette qualité sur proposition de leur employeur qui en organise la sélection.

3

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (VAE) : Conditions fixées par un autre arrêté et spécifique à la VAE. Les modalités d'admission restent inchangées.

FORMATION D'AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE CURSUS PARTIEL

SANCTION : DIPLOME D'ÉTAT D'AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE (DEAP)

Quota BAC ASSP ou
SAPAT : 5 élèves

Quota DEAS, DEAVS,
DEAMP, VAE : 15 élèves

Numéro Activité Formation
11 95 01 28 695

Éligible CPF Tous publics
COPANEF n°130757

Inscription

Secrétariat IFAP

Tél: 01 39 90 58 45
Fax: 01 39 94 83 74

Lieu de Formation

Fondation Léonie Chaptal
19 rue Jean Lurçat
95200 SARCELLES

Références administratives

DataDock : 0004130
Certif info : 54917
RNCP : 4496
Formacode : 43441
Code Rome : J1304

Contexte législatif et réglementaire

La formation auxiliaire de puériculture est légiférée par l'article D. 4392-1 du Code de la Santé Publique, l'arrêté du 16 Janvier 2006 modifié relatif à la formation conduisant au Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture modifié par l'arrêté du 28 septembre 2011, l'arrêté du 21 mai 2014 et l'arrêté du 25 avril 2017. L'exercice de la profession est légiféré par l'article R.4311-4 du code de la santé publique.

Définition du métier

L'Auxiliaire de Puériculture travaille en équipe sous la responsabilité d'un(e) infirmier(ère). Il/elle participe à la prise en charge de l'enfant bien portant, malade ou en situation de handicap dans différentes structures en assurant des soins d'hygiène, d'alimentation, de confort et des activités d'éveil en participant à la surveillance de l'état de santé et à la prévention des accidents en assistant l'infirmier(e) lors de la réalisation de soins infirmiers en contribuant à favoriser les relations entre l'enfant, ses parents, son entourage, les soignants et tous les membres de l'équipe. L'Auxiliaire de Puériculture exerce son activité dans les crèches, les haltes-jeux, les centres de Protection Maternelle et Infantile, les services de maternité, de médecine et chirurgie pédiatrique, les établissements de soins spécialisés permettant la prise en charge des enfants handicapés ou atteints de maladies chroniques.

Objectifs de la Formation

- Former des hommes et des femmes qui ont choisi de devenir des professionnels de la petite enfance
- Accompagner les élèves se destinant de façon engagée au métier d'auxiliaire de puériculture, dans l'acquisition des compétences professionnelles exigées pour l'exercice futur du métier dans les différents domaines d'activité
- Éveiller, susciter et/ou développer auprès des élèves un esprit de sollicitude, d'investissement, de recherche et de progression continue dans l'exercice de leur futur métier.



CONTENU ET DURÉE DE LA FORMATION

La rentrée a lieu la première semaine de septembre. La durée de la formation est variable en fonction des pré-acquis du candidat (titre, diplôme ou VAE) :

Diplôme d'État d'Auxiliaire de Vie Sociale (DEAVS) ou mention complémentaire aide à domicile (MCAD), les candidats suivent et valident les modules 1, 2, 3, 6, 8, et les stages correspondants.

Diplôme d'État d'Aide-Soignant (DEAS) : les candidats suivent et valident les modules 1, 3, et les stages correspondants

Diplôme d'État d'Aide-Médico Psychologique (DEAMP) : les candidats suivent et valident les modules 1, 2, 3, 6 et les stages correspondants

Diplôme d'État d'Accompagnant Educatif et Social (DEAES) : les candidats doivent suivre et valider les modules et les stages correspondants :

Spécialité Accompagnement de la vie à domicile : 1 - 2 - 3 - 6 et 8

Spécialité Accompagnement de la vie en Structure : 1 - 2 - 3 et 6

Spécialité Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire : 1 - 2 - 3 - 6 et 8

Les personnes titulaires du baccalauréat professionnel "accompagnement, soins, services à la personne" suivent et valident les modules de formation 1, 2, 3, 5 et 6 et effectuent vingt semaines de stages

Validation des acquis de l'expérience (VAE) : Les candidats valident les compétences professionnelles qui leur manquent pour obtenir le DEAP. Ils suivent les modules et les stages correspondants.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Les méthodes pédagogiques sont variées et adaptées aux différents enseignements. Ces méthodes classiques et innovantes font parties du dispositif concourant à l'aide à la réussite de l'élève.

Méthodes classiques : Cours magistraux - Travaux dirigés - Travaux pratiques.

Méthodes innovantes : Analyse de Pratiques - Jeux de rôle - Simulation

L'apprentissage avec les autres permet à l'élève de potentialiser ses apprentissages, d'en activer de nouveaux, d'apprendre à travailler en équipe, à collaborer avec ses pairs et de développer des valeurs de tolérance, de solidarité, de respect.

Suivi pédagogique : Chaque élève bénéficie d'un suivi pédagogique par un formateur référent qui l'accompagne tout au long de sa formation. Au-delà de l'établissement d'une relation de confiance, le suivi permet d'avoir avec l'élève un temps d'échange pour qu'il puisse se situer dans la formation et progresser dans ses acquisitions professionnelles.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'évaluation des modules comprend des écrits, des oraux et des mises en situations professionnelles sur les lieux de stage ou en institut. Pour valider un module, une note de 10/20 est nécessaire.

L'évaluation des 8 compétences en stage se fait selon une grille officielle. En fin de formation, un bilan des compétences est effectué. Une note de 10/20 est nécessaire pour valider une compétence. Les candidats sont déclarés reçus au D.E.A.P. s'ils ont validé toutes les unités de compétences professionnelles correspondantes.

Le suivi de la présence de l'élève est effectif.

MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE CONCOURS

Dans le cadre de la réingénierie des formations d'aide-soignant et auxiliaire de puériculture, les épreuves de sélection ont été modifiées. Ces modalités concerneront tous les candidats (cursus complet, bac ASSP-SAPAT, cursus partiel des candidats titrés).

Un arrêté précisant ces modalités de sélection devrait paraître en 2021. Les dossiers d'inscription et le calendrier de la sélection seront disponibles après la parution de l'arrêté.

(*texte de référence : arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'état d'aide soignant et d'auxiliaire de puériculture*)

SÉLECTION POUR L'ENTRÉE EN FORMATION D'AUXILIAIRES DE PUERICULTURE

NOTICE D'INSCRIPTION : RENTRÉE EN SEPTEMBRE 2021

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation. Il n'y a pas de limite d'âge supérieure. Aucune condition n'est requise pour s'inscrire à la sélection.

VOIE D'ACCÈS À LA FORMATION PRÉPARANT AU DIPLÔME D'ÉTAT D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

Il existe plusieurs voies d'accès à la formation d'Auxiliaire de Puériculture :

SÉLECTION UNIQUEMENT SUR DOSSIER POUR LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2021 (Disposition transitoire - Article 13 de l'arrêté du 7 avril 2020): L'entretien oral prévu à l'article 2 est supprimé en raison du contexte de crise sanitaire Covid-19

1

Tous les candidats ont la même modalité de sélection y compris les personnes titulaires d'un baccalauréat professionnel ASSP et SAPAT ainsi que les personnes titulaires d'un diplôme d'état ou titre professionnel "Cursus Partiel titrés" : DEAS, DEAMP, DEAVS, MCAD et DEAES.

2

ACCÈS DIRECT POUR LES AGENTS DES SERVICES HOSPITALIERS QUALIFIÉS (ASHQ) réunissant au moins 3 ans de fonction en cette qualité sur proposition de leur employeur qui en organise la sélection.

3

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (VAE) : Conditions fixées par un autre arrêté et spécifique à la VAE. Les modalités d'admission restent inchangées.

FORMATION D'AIDE-SOIGNANT(E) CURSUS INITIAL - LISTES 1 ET 2

SANCTION : DIPLÔME D'ÉTAT DIPLÔME D'ÉTAT D'AIDE-SOIGNANT(E) (DEAS)

Quota: 45 élèves

Numéro Activité Formation
11 95 01 28 695

Éligible CPF Tous publics

COPANEF n° 2083

Inscription

Secrétariat IFAS

Tél: 01 39 90 58 45

Fax: 01 39 94 83 74

Lieu de Formation

Fondation Léonie Chaptal

19 rue Jean Lurçat

95200 SARCELLES

Références
administratives

DataDock : 0004130

Certif info : 54913

RNCP : 4495

Formacode : 43436

Code Rome : J1501

Contexte législatif et réglementaire

La formation aide-soignante est légiférée par l'article D. 4391-1 du Code de la Santé Publique. L'exercice de la profession est légiféré par l'article R.4311-4 du Code de la santé publique.

L'Aide-Soignant(e) travaille en équipe sous la responsabilité d'un(e) Infirmier(e). Il/elle participe à la prise en charge de l'adulte bien portant, malade ou handicapé dans différentes structures :

- En assurant des soins d'hygiène, d'alimentation, de confort et des activités d'animation
- En participant à la surveillance de l'état de santé des personnes et à la prévention des maladies et des accidents
- En adaptant sa communication et en privilégiant l'aspect relationnel et éducatif de sa fonction auprès de l'adulte et de sa famille et/ou de son entourage.

L'Aide-Soignant(e) exerce sa profession en hôpital ou clinique, en E.H.P.A.D, en service de soins à domicile, en établissement de soins spécialisés permettant la prise en charge d'adultes handicapés ou atteints de maladies chroniques au regard des 8 compétences suivantes :

- Accompagner une personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne en tenant compte de ses besoins et de son degré d'autonomie,
- Apprécier l'état clinique d'une personne,
- Réaliser des soins adaptés à l'état clinique de la personne,
- Utiliser des techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des personnes,
- Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel spécifique aux établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux,
- Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins,
- Organiser son travail au sein d'une équipe pluriprofessionnelle.

COMPÉTENCES VISÉES

Objectifs de la Formation

- Former des hommes et des femmes qui ont choisi d'exercer le métier d'aide-soignant
- Accompagner les élèves se destinant de façon engagée au métier d'aide-soignant, dans l'acquisition des compétences professionnelles exigées pour l'exercice futur du métier dans les différents domaines d'activités,
- Éveiller, susciter et/ou développer auprès des élèves un esprit de sollicitude, d'investissement, de recherche et de progression continue dans l'exercice de leur futur métier.



CONTENU ET DURÉE DE LA FORMATION

La rentrée a lieu la première semaine de septembre.
La formation dure 10 mois soit 1 435 H (41 semaines).

Enseignement en Institut (17 semaines soit 595 heures) réparti en 8 modules :

Accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne, état clinique d'une personne, les soins, ergonomie et manutention, relation et communication, hygiène des locaux hospitaliers, transmissions des informations, organisation du travail.

Formation en stage (24 semaines soit 840 heures) répartie en 6 stages de 4 semaines.

Les stages sont réalisés en service de court séjour (médecine et chirurgie), long séjour et moyen séjour (personnes âgées ou handicapées), santé mentale ou psychiatrie, extra-hospitalier, structure optionnelle en fin de formation.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Les méthodes pédagogiques sont variées et adaptées aux différents enseignements. Ces méthodes classiques et innovantes font parties du dispositif concourant à l'aide à la réussite de l'élève.

Méthodes classiques : Cours magistraux – Travaux dirigés – Travaux pratiques.

Méthodes innovantes : Analyse de Pratiques – Jeux de rôle – Simulation

L'apprentissage avec les autres permet à l'élève de potentialiser ses apprentissages, d'en activer de nouveaux, d'apprendre à travailler en équipe, à collaborer avec ses pairs et de développer des valeurs de tolérance, de solidarité, de respect.

Suivi pédagogique : Chaque élève bénéficie d'un suivi pédagogique par un formateur référent qui l'accompagne tout au long de sa formation. Au-delà de l'établissement d'une relation de confiance, le suivi permet d'avoir avec l'élève un temps d'échange pour qu'il puisse se situer dans la formation et progresser dans ses acquisitions professionnelles.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'évaluation des modules comprend des écrits, des oraux et des mises en situations professionnelles sur les lieux de stage ou en institut.

Pour valider un module, une note de 10/20 est nécessaire.

L'évaluation des 8 compétences en stage se fait selon une grille officielle. En fin de formation, un bilan des 8 compétences est effectué. Une note de 10/20 est nécessaire pour valider une compétence. Les candidats sont déclarés reçus au D.E.A.S s'ils ont validé toutes les unités de compétences professionnelles.

Le suivi de la présence de l'élève est effectif.

MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE CONCOURS

Dans le cadre de la réingénierie des formations d'aide-soignant et auxiliaire de puériculture, les épreuves de sélection ont été modifiées. Ces modalités concerneront tous les candidats (cursus complet, bac ASSP-SAPAT, cursus partiel des candidats titrés).

Un arrêté précisant ces modalités de sélection devrait paraître en 2021. Les dossiers d'inscription et le calendrier de la sélection seront disponibles après la parution de l'arrêté.

(texte de référence : arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'état d'aide soignant et d'auxiliaire de puériculture)

SÉLECTION POUR L'ENTRÉE EN FORMATION D'AIDE-SOIGNANT

NOTICE D'INSCRIPTION : RENTRÉE EN SEPTEMBRE 2021

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation. Il n'y a pas de limite d'âge supérieure. Aucune condition n'est requise pour s'inscrire à la sélection.

VOIE D'ACCÈS À LA FORMATION PRÉPARANT AU DIPLÔME D'AIDE-SOIGNANT

Il existe plusieurs voies d'accès à la formation d'Aide-soignant :

SÉLECTION UNIQUEMENT SUR DOSSIER POUR LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2021 (Disposition transitoire - Article 13 de l'arrêté du 7 avril 2020) :

L'entretien oral prévu à l'article 2 est supprimé en raison du contexte de crise sanitaire Covid-19

1

Tous les candidats ont la même modalité de sélection y compris les personnes titulaires d'un baccalauréat professionnel ASSP et SAPAT ainsi que les personnes titulaires d'un diplôme d'état ou titre professionnel "Cursus Partiel titrés" : DEAS, DEAMP, DEAVS, MCAD et DEAES.

2

ACCÈS DIRECT POUR LES AGENTS DES SERVICES HOSPITALIERS QUALIFIÉS (ASHQ) réunissant au moins 3 ans de fonction en cette qualité sur proposition de leur employeur qui en organise la sélection.

3

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (VAE) : Conditions fixées par un autre arrêté et spécifique à la VAE. Les modalités d'admission restent inchangées.

FORMATION D'AIDE-SOIGNANT(E) CURSUS PARTIEL - LISTES 3 ET 4

SANCTION : DIPLOME D'ÉTAT DIPLOME D'ÉTAT D'AIDE-SOIGNANT(E) (DEAS)

Quota: 45 élèves

Numéro Activité Formation
11 95 01 28 695

Éligible CPF Tous publics

COPANEF n° 2083

Inscription

Secrétariat IFAS

Tél: 01 39 90 58 45

Fax: 01 39 94 83 74

Lieu de Formation

Fondation Léonie Chaptal

19 rue Jean Lurçat

95200 SARCELLES

**Références
administratives**

DataDock : 0004130

Certif info : 54913

RNCP : 4495

Formacode : 43436

Code Rome : J1501

Contexte législatif et réglementaire

La formation aide-soignante est légiférée par l'article D. 4391-1 du Code de la Santé Publique. L'exercice de la profession est légiféré par l'article R.4311-4 du Code de la santé publique.

L'Aide-Soignant(e) travaille en équipe sous la responsabilité d'un(e) Infirmier(e). Il/elle participe à la prise en charge de l'adulte bien portant, malade ou handicapé dans différentes structures :

- En assurant des soins d'hygiène, d'alimentation, de confort et des activités d'animation
- En participant à la surveillance de l'état de santé des personnes et à la prévention des maladies et des accidents
- En adaptant sa communication et en privilégiant l'aspect relationnel et éducatif de sa fonction auprès de l'adulte et de sa famille et/ou de son entourage.

L'Aide-Soignant(e) exerce sa profession en hôpital ou clinique, en E.H.P.A.D, en service de soins à domicile, en établissement de soins spécialisés permettant la prise en charge d'adultes handicapés ou atteints de maladies chroniques au regard des 8 compétences suivantes :

- Accompagner une personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne en tenant compte de ses besoins et de son degré d'autonomie,
- Apprécier l'état clinique d'une personne,
- Réaliser des soins adaptés à l'état clinique de la personne,
- Utiliser des techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des personnes,
- Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel spécifique aux établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux,
- Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins,
- Organiser son travail au sein d'une équipe pluriprofessionnelle.

COMPÉTENCES VISÉES

Objectifs de la Formation

- Former des hommes et des femmes qui ont choisi d'exercer le métier d'aide-soignant
- Accompagner les élèves se destinant de façon engagée au métier d'aide-soignant, dans l'acquisition des compétences professionnelles exigées pour l'exercice futur du métier dans les différents domaines d'activités,
- Éveiller, susciter et/ou développer auprès des élèves un esprit de sollicitude, d'investissement, de recherche et de progression continue dans l'exercice de leur futur métier.



CONTENU ET DURÉE DE LA FORMATION

La rentrée a lieu la première semaine de septembre. La durée de la formation est variable en fonction des pré-acquis du candidat (titre, diplôme ou VAE) :

Validation des acquis de l'expérience (VAE) : Les candidats valident les compétences professionnelles qui leur manquent pour obtenir le DEAS. Ils suivent les modules et les stages correspondants.

Diplôme d'État d'Auxiliaire de Vie Sociale (DEAVS) ou mention complémentaire aide à domicile (MCAD) : les candidats suivent et valident les modules 1, 2, 3, 6, 8, et les stages correspondants.

Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture (DEAP) : les candidats suivent et valident les modules 1, 3, et les stages correspondants

Diplôme d'État d'Aide-Médico Psychologique (DEAMP) : les candidats suivent et valident les modules 1, 2, 3, 6 et les stages correspondants.

Accompagnant Educatif et Social (DEAES) : les candidats doivent suivre et valider les modules et les stages correspondants :
Spécialité Accompagnement de la vie à domicile : 2 - 3 - 6 et 8
Spécialité Accompagnement de la vie en Structure : 2 - 3 - 6 et 6
Spécialité Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire : 1 - 2 - 3 - 6 et 8

Titre Professionnel d'Assistant(e) de vie aux familles (TPAVF) : les candidats suivent et valident les modules 2, 3, 6, 7 et 8, et les stages correspondants.

Les personnes titulaires du baccalauréat professionnel "accompagnement, soins, services à la personne" doivent suivre les modules de formation 2, 3, et 5 et effectuer douze semaines de stages pendant lesquelles sont évaluées les compétences correspondantes. Les stages sont réalisés en milieu professionnel, dans le secteur sanitaire, social ou médico-social.

Les personnes titulaires du baccalauréat "services aux personnes et aux territoires" doivent suivre les modules de formation 2, 3, 5 et 6 et effectuer quatorze semaines de stages pendant lesquelles sont évaluées les compétences correspondantes. Les stages sont réalisés en milieu professionnel, dans le secteur sanitaire, social ou médico-social.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Les méthodes pédagogiques sont variées et adaptées aux différents enseignements. Ces méthodes classiques et innovantes font parties du dispositif concourant à l'aide à la réussite de l'élève.

Méthodes classiques : Cours magistraux - Travaux dirigés - Travaux pratiques.

Méthodes innovantes : Analyse de Pratiques - Jeux de rôle - Simulation

L'apprentissage avec les autres permet à l'élève de potentialiser ses apprentissages, d'en activer de nouveaux, d'apprendre à travailler en équipe, à collaborer avec ses pairs et de développer des valeurs de tolérance, de solidarité, de respect.

Suivi pédagogique : Chaque élève bénéficie d'un suivi pédagogique par un formateur référent qui l'accompagne tout au long de sa formation. Au-delà de l'établissement d'une relation de confiance, le suivi permet d'avoir avec l'élève un temps d'échange pour qu'il puisse se situer dans la formation et progresser dans ses acquisitions professionnelles.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'évaluation des modules comprend des écrits, des oraux et des mises en situations professionnelles sur les lieux de stage ou en institut. Pour valider un module, une note de 10/20 est nécessaire.

L'évaluation des 8 compétences en stage se fait selon une grille officielle. En fin de formation, un bilan des compétences est effectué. Une note de 10/20 est nécessaire pour valider une compétence. Les candidats sont déclarés reçus au D.E.A.S s'ils ont validé toutes les unités de compétences professionnelles correspondantes.

Le suivi de la présence de l'élève est effectif.

MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE CONCOURS

Dans le cadre de la réingénierie des formations d'aide-soignant et auxiliaire de puériculture, les épreuves de sélection ont été modifiées. Ces modalités concerneront tous les candidats (cursus complet, bac ASSP-SAPAT, cursus partiel des candidats titrés).

Un arrêté précisant ces modalités de sélection devrait paraître en 2021. Les dossiers d'inscription et le calendrier de la sélection seront disponibles après la parution de l'arrêté.

(*texte de référence : arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'état d'aide soignant et d'auxiliaire de puériculture*)

SÉLECTION POUR L'ENTRÉE EN FORMATION D'AIDE-SOIGNANT

NOTICE D'INSCRIPTION : RENTRÉE EN SEPTEMBRE 2021

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation. Il n'y a pas de limite d'âge supérieure. Aucune condition n'est requise pour s'inscrire à la sélection.

VOIE D'ACCÈS À LA FORMATION PRÉPARANT AU DIPLÔME D'ÉTAT D'AIDE-SOIGNANT

Il existe plusieurs voies d'accès à la formation d'Aide-soignant :

SÉLECTION UNIQUEMENT SUR DOSSIER POUR LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2021 (Disposition transitoire - Article 13 de l'arrêté du 7 avril 2020): L'entretien oral prévu à l'article 2 est supprimé en raison du contexte de crise sanitaire Covid-19

1

Tous les candidats ont la même modalité de sélection y compris les personnes titulaires d'un baccalauréat professionnel ASSP et SAPAT ainsi que les personnes titulaires d'un diplôme d'état ou titre professionnel "Cursus Partiel titrés" : DEAS, DEAMP, DEAVS, MCAD et DEAES.

2

ACCÈS DIRECT POUR LES AGENTS DES SERVICES HOSPITALIERS QUALIFIÉS (ASHQ) réunissant au moins 3 ans de fonction en cette qualité sur proposition de leur employeur qui en organise la sélection.

3

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (VAE) : Conditions fixées par un autre arrêté et spécifique à la VAE. Les modalités d'admission restent inchangées.



FORMATION D'INFIRMIER SANCTION : DIPLÔME D'ÉTAT D'INFIRMIER (DEI)

Quota: 76 élèves

Numéro Activité Formation
11 95 01 28 695

Éligible CPF Tous publics

COPANEF n° 2958

Inscription

Secrétariat IFAP

Tél: 01 39 90 58 45

Fax: 01 39 94 83 74

Lieu de Formation

Fondation Léonie Chaptal

19 rue Jean Lurçat

95200 SARCELLES

**Références
administratives**

DataDock : 0004130

Certif info : 64144

RNCP : 8940

Formacode : 43448

Code Rome : J1506

Contexte législatif et réglementaire

Arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au Diplôme d'État d'Infirmier (modifié notamment par l'arrêté du 17 avril 2018 et l'arrêté du 12 juin 2018)

Compétences visées

L'infirmier(e) assume la responsabilité de l'ensemble des soins dans le respect des règles et des actes professionnels inscrits dans le code de la santé publique. L'infirmier(e) évalue l'état de santé d'une personne ou d'un groupe et analyse les situations de soins. Sur prescription médicale ou en application de son rôle propre, l'infirmier(e) dispense des soins dans les domaines curatifs, préventifs, de l'éducation à la santé, de la formation ou de l'encadrement. Il (elle) exerce son activité en équipe pluri professionnelle dans les structures hospitalières, extrahospitalières ou à domicile, au regard des 10 compétences suivantes :

- Évaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier,
- Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers,
- Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens,
- Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique,
- Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs,
- Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins,
- Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle,
- Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques,
- Organiser et coordonner des interventions soignantes,
- Informer et former des professionnels et des personnes en formation.

Objectifs de la Formation

- Déterminer, mettre en œuvre et évaluer les actions relevant du rôle propre de l'infirmier dans le cadre d'un contrat de soins avec la personne soignée, en regard des textes légiférant la profession infirmière
- Effectuer, seul ou en collaboration avec d'autres soignants, les prescriptions médicales relevant des articles du décret de compétences
- Identifier une situation d'urgence ou l'aggravation de l'état d'une personne et, en l'absence du médecin, mettre en œuvre, évaluer et noter les actions et la surveillance déterminées par le médecin responsable dans un protocole écrit de soins d'urgence
- Organiser le travail infirmier

L'étudiant est amené à devenir un praticien autonome, responsable et réflexif, c'est-à-dire un professionnel capable d'analyser toute situation de santé, de prendre des décisions dans les limites de son rôle propre et de mener des interventions seul et en équipe pluri professionnelle.



CONTENU ET DURÉE DE LA FORMATION

La formation s'articule autour de l'**alternance IFSI et stages** favorisant l'intégration des différents savoirs, et se centre sur une approche par compétences. La compétence est la mobilisation ou l'activation de plusieurs savoirs dans une situation et un contexte donné. Ces compétences s'acquièrent tout au long de la Formation.

Chaque compétence nécessite d'acquérir différents savoirs.

Les unités d'enseignement sont en lien les unes avec les autres et contribuent à l'acquisition des compétences. Elles couvrent six champs :

- Sciences humaines, sociales et droit,
- Sciences biologiques et médicales,
- Sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes,
- Sciences et techniques infirmières, interventions,
- Intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière,
- Méthodes de travail.

Enseignement clinique en 7 périodes de stage :

Semestre 1 : un stage de 5 semaines

Semestres 2, 3, 4 et 5 : stages de 10 semaines

Semestre 6 : un stage de 15 semaines au total
en deux périodes de 10 semaines maximum

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Les méthodes pédagogiques utilisées permettent à l'étudiant d'identifier les processus sur lesquels il construit ses connaissances par une pratique réflexive. Il développe, seul et en groupe, ses savoirs à partir de ses connaissances antérieures, en établissant des liens entre celles-ci et les réalités avec lesquelles elles s'articulent.

L'apprentissage avec les autres permet à l'étudiant de potentialiser ses apprentissages, d'en activer de nouveaux, d'apprendre à travailler en équipe, à collaborer avec ses pairs et de développer des valeurs de tolérance, de solidarité, de respect.

Nos méthodes pédagogiques sont variées et adaptées aux différents enseignements. Ces méthodes classiques et innovantes font parties du dispositif concourant à l'aide à la réussite de l'étudiant.

Méthodes classiques : Cours magistraux – Travaux dirigés – Travaux pratiques – Travaux pratiques guidés – Guidance collective.

Méthodes innovantes : Analyse de Pratiques – Analyse de situation d'une personne soignée ou d'un groupe – Jeux de rôle – Simulation – Vidéo Learning.

Le suivi pédagogique occupe une place prépondérante dans la construction de l'identité professionnelle. Chaque étudiant de la Fondation bénéficie d'un suivi pédagogique par un enseignant référent qui l'accompagne tout au long de sa formation. Cette relation privilégiée permet d'établir une relation de confiance, d'évaluer régulièrement les acquisitions de l'étudiant et lui offre un choix de ressources pour optimiser ses apprentissages et développer ses potentialités. Le suivi pédagogique lui permet de développer son autonomie en facilitant sa prise de conscience d'acteur de sa formation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

QUOI ?	COMMENT ?	OUTILS	QUI ?	DESCRIPTION
Situations de soins	Évaluation de la mise en œuvre de la compétence en situation réelle	Portfolio Feuille de stage	Tuteur Maître de stage Réfèrent pédagogique	Évaluation, lors de plusieurs situations, de la mise en œuvre effective de la compétence
Savoirs en situation	Évaluation de la combinatoire des ressources de la compétence propre à l'apprenant	Simulation Jeu de rôle Unité d'Intégration APP Cas concret	Formateurs Intervenants extérieurs	Évaluation de la mobilisation des connaissances par l'apprenant en situation d'apprentissage
Savoirs académiques	Contrôle des acquisitions de ressources de la compétence	QCM / QROC Questions de cours Evaluations écrites de connaissances	IFSI Université Pierre et Marie Curie (UPMC)	Contrôles de connaissances enseignées dans les différentes UE

Dix compétences sont à valider afin d'obtenir le Diplôme d'État d'Infirmier.

Le diplôme d'État d'infirmier sanctionne un niveau validé par l'obtention de 180 crédits européens, dont 120 ECTS pour l'enseignement en institut de formation et 60 ECTS pour l'enseignement clinique.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

PLATEFORME PARCOURSUP : PRE-INSCRIPTION

- Consultez notre site <http://www.fondationleoniechaptal.fr/page.php?id=139>
- Rendez-vous sur la plateforme <https://www.parcoursup.fr/>

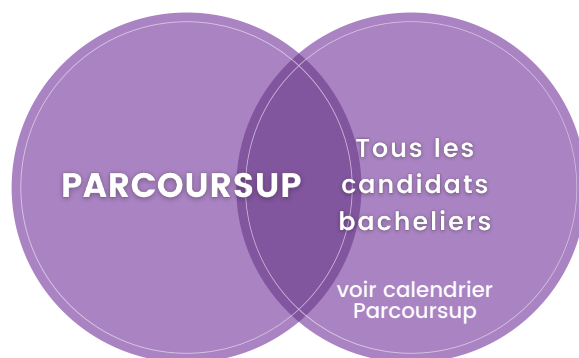
HORS PARCOURSUP : INSCRIPTION AUX EPREUVES DE SELECTION

- Consultez notre site <http://www.fondationleoniechaptal.fr/page.php?id=139>

CONDITIONS D'ACCÈS EN INSTITUT DE FORMATION DE SOINS INFIRMIERS

Début des inscriptions aux épreuves de sélection le 30 novembre 2020

Clôture des inscriptions le 29 janvier 2021



FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Candidats justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle (aide-soignant, auxiliaire de puériculture, ou autres expériences professionnelles en dehors du domaine sanitaire) même s'ils sont titulaires du baccalauréat

La date à prendre en compte pour comptabiliser ces trois années d'expérience (Équivalent Temps Plein ▲) est celle de la clôture des inscriptions. Il faut également avoir cotisé à un régime de protection sociale en France.

ENTRETIEN

DU 22/02/21 AU 23/02/21

Portant sur l'expérience professionnelle du candidat
(20 mn noté sur 20 points)

L'entretien s'appuie sur la remise du dossier permettant d'apprécier l'expérience professionnelle, le projet professionnel, et les motivations des candidats ainsi que ses capacités à valoriser ses expériences

ÉCRIT

ANNULÉ EN 2021

La sous-épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions sur le domaine sanitaire et social

(30 mn notée sur 10 points)

Elle doit permettre d'apprécier, outre les qualités rédactionnelles des candidats, leurs aptitudes aux questionnements, à l'analyse et à l'argumentation, ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel

La sous-épreuve de calculs simples

(30 mn notée sur 10 points)

Elle doit permettre d'apprécier les connaissances en mathématiques des candidats

Une note inférieure à 8/20 à l'une des épreuves est éliminatoire

POUR ÊTRE ADMIS

le candidat doit obtenir un total d'au moins 20/40



Les préparations aux concours

PREPARATION AUX ÉPREUVES DE SÉLECTION INFIRMIER : FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Votre projet professionnel a toujours été de devenir infirmier(e) ... Donnez vous toutes les chances de le devenir en vous préparant aux épreuves de sélection et à la formation en soins infirmiers.

Ouverture de la formation à partir de 10 personnes

La Fondation LEONIE CHAPTAL propose une nouvelle formation en Blended-Learning. Vous suivrez la majeure partie des cours en présentiel et vous découvrirez des activités en ligne, qui complèteront ce parcours. Vous vous familiariserez ainsi avec une plateforme de formation et serez prêt(e) pour le cursus universitaire en soins infirmiers. Notre formation vous permettra de réussir non seulement les épreuves de sélection, mais également votre entrée en formation, avec le travail approprié, et un accompagnement individualisé.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Améliorer ses capacités à l'écrit
- Remobiliser ses connaissances en Mathématiques pour résoudre des problèmes simples
- Connaître la profession infirmière et la formation en soins infirmiers
- Mobiliser ses connaissances en culture sanitaire et sociale
- Préparer son dossier de sélection (CV/LM)
- Se préparer à l'entretien de sélection
- Gérer son stress et améliorer sa confiance en soi
- Se familiariser avec une plateforme de formation

DURÉE : 110 HEURES EN PRÉSENTIEL ET DISTANCIEL

Présentiel : 90 heures

- Expression écrite et orale
- Aptitudes numériques
- Culture Générale, santé publique
- Simulations de concours : 2 heures

Activités en ligne : 18 heures

- Découverte d'une plateforme de formation

Pré-requis

- Matériel informatique, connexion Internet

DATES ET PLANNING

Dates à venir
Nous contacter pour plus d'informations

PUBLIC

Tous candidats relevant de la Formation Professionnelle Continue (aides-soignants, auxiliaires de puériculture et autres personnes en reconversion professionnelle sans condition de diplôme), telle que défini par l'article L.6311-1 du code du travail, et justifiant d'une durée minimum de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date de clôture des inscriptions aux épreuves de sélection.

TARIFS DE LA FORMATION

Frais d'inscription : 35 €
Prise en charge individuelle : 35 €
Prise en charge employeur : 1 166 €

TOUTE FORMATION COMMENCEE EST
DUE EN TOTALITE

Coordonnatrice pédagogique :
Patricia LE BOZEC

INSCRIPTION
Secrétariat Formation continue

01.39.90.58.45 • fondation@fondation-chaptal.fr • www.fondationleoniechaptal.fr/



*Les formations
certifiantes et
habilitantes*

PROGRAMME : ASSISTANT(E) DE SOINS EN GÉRONTOLOGIE

SANCTION : DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT

Inscription

Secrétariat Formation
Continue

Tél: 01 39 90 58 45

Fax: 01 39 94 83 74

b.rodriguez@fondation-
chaptal.fr



Lieu de Formation

Fondation Léonie Chaptal
19 rue Jean Lurçat
95200 SARCELLES

Contexte législatif et règlementaire

Arrêté du 23 Juin 2010 relatif à la formation préparant à la fonction d'assistant de soins en gérontologie

Compétences visées

- o Concourir à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet individualisé dans le respect de la personne
- o Aider et soutenir les personnes dans les actes de la vie quotidienne en tenant compte de leurs besoins et de leur degré d'autonomie
- o Mettre en place des activités de stimulation sociale et cognitive en lien notamment avec les psychomotriciens, ergothérapeutes ou psychologues
- o Comprendre et interpréter les principaux paramètres liés à l'état de santé
- o Réaliser des soins quotidiens en utilisant les techniques appropriées

Objectifs de l'enseignement

Selon l'arrêté du 23 juin 2010 relatif à la formation préparant à la fonction d'Assistant de Soins en Gérontologie :

- o Mobiliser l'ensemble des connaissances nécessaire à la mise en œuvre des soins adaptés dans la prise en charge des patients atteints de démence,
- o Identifier la prise en charge des troubles de la mémoire, troubles de la vigilance, troubles des fonctions symboliques, troubles de raisonnement, du jugement et du comportement,
- o Participer à la mise en œuvre d'un projet « thérapeutique », en lien avec l'entourage, pour un patient atteint de démence.

Type de sélection

Aides-soignants, aides médico-psychologiques et sous condition aux auxiliaires de vie sociale en situation d'emploi auprès de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

Entrée sur dossier

L'entrée en formation est prononcée pour les professionnels ayant le niveau requis.

Une attestation de prise en charge employeur est nécessaire.

Pour les personnes finançant leur formation, un engagement de financement individuel leur est demandé

Le dossier administratif doit être complet.

CONTENU ET DURÉE DE LA FORMATION

1er axe : La maladie d'Alzheimer, les démences : des représentations aux soins

2ème axe : Prise en soins du bénéficiaire et de son entourage

- 1er volet : L'accompagnement global de la personne et de son entourage
- 2ème volet : La communication adaptée

3ème axe : L'accompagnement du patient dans les activités de la vie quotidienne

4ème axe : Gérer les situations de crise

- 1er volet
 - o Les troubles du comportement
 - o La violence
 - o La douleur
 - o Les fugues
 - o L'accompagnement de fin de vie
 - o Le décès
 - o Le refus de soin
- 2ème volet
 - o La protection du soignant
 - o L'évaluation des situations à risques (prévention)
 - o Les ressources mises à disposition
 - o Risques psychosociaux et prévention du syndrome d'épuisement professionnel

Durée

La formation est d'une durée de 140 heures + 2 jours de stage en PASA-Accueil de jour-ESA. Elle doit être suivie en totalité, sans possibilité d'allègements, y compris pour les professionnels disposant déjà d'une partie des compétences visées. Elle est organisée en périodes discontinues, sur une amplitude de douze mois maximum, pour permettre l'alternance entre formation et exercice professionnel.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Le projet pédagogique prévoit la mise en œuvre des modalités pédagogiques suivantes :

- S'appuyer, pour l'acquisition des savoirs et savoir-faire, sur l'analyse de cas pratiques évoqués par les professionnels ;
- Faciliter l'interactivité et les échanges entre le groupe des participants, et entre les participants et le(s) formateur(s) notamment sur les enjeux éthiques liés à ces maladies ;
- Permettre le développement de compétences attendues sur la prise en soins des personnes et les différentes approches relationnelles à partir d'illustrations et de recommandations (HAS et ANESM) et du rappel de principes de base énoncés dans le référentiel de formation ;
- Initier une réflexion sur les interactions avec les équipes, les personnes et les entourages familiaux, à partir de mises en situation et inciter le professionnel à se projeter dans cette nouvelle fonction : travail en équipe, nouveau rôle, nouvelles relations et place auprès des autres professionnels, de la personne malade et de sa famille ;
- Permettre le développement des compétences attendues en termes de savoir être (empathie, patience...) et pas uniquement en termes de savoir-faire (pratiques professionnelles opérantes).

CARACTÉRISTIQUES DE LA FORMATION

La formation est organisée en 5 domaines de formation (DF) d'une durée de 21 à 35 heures (Un domaine de formation est l'organisation d'un enseignement autour d'un thème).

- o 2 travaux intersessions sont demandés aux apprenants.
- o Une étude de cas clôt et valide la formation.
- o La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire

Une attestation individuelle de suivi de la totalité de la formation préparant à la fonction d'assistant de soins en gérontologie sera délivrée à l'issue de la formation à chaque stagiaire par l'organisme de formation. Elle comportera l'identité du stagiaire, l'identification de l'organisme de formation, les noms et qualités du signataire de l'attestation ainsi que les dates de la formation suivie par le stagiaire.

Une attestation similaire de suivi partiel de la formation pourra être remise en cas d'interruption justifiée. Ce document devra préciser, en outre, le nombre d'heures et les domaines de formation réalisés ainsi que le nombre d'heures et les domaines de formation restant à suivre par le stagiaire.

DATES D'INSCRIPTION ET COÛT

Session 2021-01 : du 8 mars au 18 juin 2021
- Clôture des Inscriptions 26 février 2021

Session 2021-02 : du 4 octobre 2021 au 14 janvier 2022
- Clôture des Inscriptions le 24 septembre 2021

Quota : 20 stagiaires par session
Prix : 1 500 euros

PROGRAMME : ASPIRATIONS ENDO-TRACHÉALES

SANCTION : DÉLIVRANCE D'UNE HABILITATION

Inscription

Secrétariat Formation
Continue

Tél: 01 39 90 58 45

Fax: 01 39 94 83 74

b.rodriquez@fondation-
chaptal.fr

Lieu de Formation

Fondation Léonie Chaptal

19 rue Jean Lurçat

95200 SARCELLES

Contexte législatif et réglementaire

Décret N° 2015-495 du 29 avril 2015 relatif à l'habilitation des aides à domicile à pratiquer les aspirations endo-trachéales et modifiant le code de l'action sociale et des familles, et le code du travail.

Compétences visées

- o Comprendre les grands principes du fonctionnement respiratoire
- o Repérer les principaux signes d'une difficulté respiratoire (toux, expectoration, encombrement, dyspnée, douleur)
- o Se sensibiliser aux maladies de l'appareil respiratoire pouvant entraîner la nécessité d'une trachéotomie
- o Comprendre le fonctionnement de la trachéotomie (différents types de canules possibles, composition, mécanisme, spécificité chez l'enfant)
- o Découvrir les principales complications liées au port d'une trachéotomie
- o Appréhender l'intérêt de l'acte d'aspiration pour la personne soignée
- o Intégrer les différents gestes de l'acte d'aspiration
- o Installer une personne devant être aspirée
- o Réaliser au moins 3 aspirations endotrachéales auprès de patients trachéotomisés
- o Exprimer ses observations après la réalisation de l'aspiration
- o Expliquer les principes de l'hygiène (lavage des mains, action du plus propre au plus sale, maintenance de l'environnement.)
- o Réaliser un protocole d'aspiration en intégrant les mesures d'hygiène
- o Préparer le matériel nécessaire à une aspiration
- o Vérifier le matériel (fonctionnement, péremption, intégrité)
- o Nettoyer et au besoin changer le matériel
- o Maintenir le matériel entre 2 aspirations
- o Repérer les besoins fondamentaux de l'être humain
- o Analyser l'incidence d'une maladie respiratoire sur ces besoins

Objectifs de l'enseignement

- o Effectuer des aspirations endotrachéales efficaces et en toute sécurité pour la personne soignée
- o Comprendre l'intérêt du soin et son déroulement
- o Prendre en compte la personne dans son contexte de vie quotidienne
- o Discerner toute complication et d'être capable de prendre les mesures d'urgence qui s'imposent.

Quota

10 stagiaires par session

CONTENU ET DURÉE DE LA FORMATION

- o L'appareil respiratoire
- o Les principales pathologies respiratoires
- o La symptomatologie respiratoire
- o La trachéotomie: principes, indications, matériel utilisé
- o Les risques de complications liés à la trachéotomie
- o Utilité de l'aspiration
- o Description de l'acte d'aspiration et entraînement de l'acte d'aspiration
- o Réalisation d'un stage dans un service accueillant des personnes trachéotomisées adultes ou enfants
- o L'observation
- o Le lavage des mains
- o L'organisation des soins
- o Réalisation d'un protocole d'aspiration
- o Maintenance du matériel nécessaire à une aspiration
- o Les besoins fondamentaux de l'être humain et la perte d'autonomie
- o Les transmissions écrites et orales

Durée : la formation alterne 2 jours de théorie et 3 jours de stage.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Le projet pédagogique prévoit la mise en œuvre des modalités pédagogiques suivantes :

- S'appuyer, pour l'acquisition des savoirs et savoir-faire, sur l'analyse de cas pratiques évoqués par les professionnels ;
- Faciliter l'interactivité et les échanges entre le groupe des participants, et entre les participants et le(s) formateur(s) ;
- Permettre le développement de compétences attendues sur la prise en soins des personnes et les différentes approches relationnelles à partir d'illustrations et de recommandations (HAS et ANESM) et du rappel de principes de base énoncés dans le référentiel de formation ;
- Permettre le développement des compétences attendues en termes de savoir être (empathie, patience...) et de savoir-faire (pratiques professionnelles opérantes).

LES DIFFÉRENTS NIVEAUX D'ÉVALUATION

LA VALIDATION est réalisée en deux temps.

- **Sur le terrain de stage** devant un jury constitué d'une infirmière enseignante et d'une infirmière du service d'accueil ayant suivi la stagiaire. Il s'agit d'une **épreuve pratique** (aspiration d'un patient) notée sur 20 points et utilisant une grille avec niveaux de performance (grilles communes aux 4 IFSI nommés responsable du projet).
- A l'institut de formation, par une **épreuve écrite notée sur 20 points**

Pour obtenir une validation le stagiaire devra obtenir **au moins 10** à chacune de ces épreuves. La validation donnera lieu à l'établissement d'un **certificat numéroté** dont le double est gardé par l'IFSI. En cas de non validation le stagiaire pourra recommencer une seule fois la totalité de la formation.

L'habilitation à effectuer des aspirations endotrachéales est entérinée suite à la notation de la prestation du stagiaire. Celui-ci doit obtenir 10/20 points en théorie et 10/20 points en pratique.

L'attestation est délivrée par l'IFSI sous réserve de délibération entre le chef de service ou le médecin responsable du stage et le Directeur d'IFSI (si besoin est)

DATES D'INSCRIPTION ET COÛT

Prochaines sessions : les 25, 26 janvier 2021, les 22, 23 mars 2021, 17, 18 mai 2021, 11,12 octobre 2021, 13 et 14 décembre 2021.

Quota : 10 stagiaires par session
Prix : 750 euros

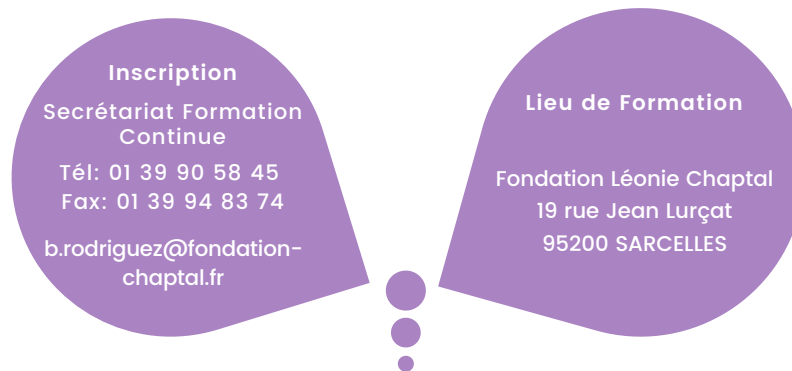
Entrée sur dossier

L'entrée en formation est prononcée pour les professionnels ayant le niveau requis ou pour tout aidant naturel souhaitant pratiquer les aspirations endo-trachéales. Une attestation de prise en charge employeur est nécessaire. Pour les personnes finançant leur formation, un engagement de financement individuel leur est demandé. Le **dossier administratif doit être complet** notamment le dossier vaccinal.

Type de sélection : Aide soignants, AMP, auxiliaires de vie, aidants naturel (tierce personne)

PROGRAMME : ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE PATIENT (ETP)

SANCTION : DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT



Contexte législatif et réglementaire

Ce programme s'appuie sur le référentiel de compétences du 31 Mai 2013 modifiant l'arrêté du 2 août 2010 relatif aux compétences requises pour dispenser l'éducation thérapeutique du patient et sur le référentiel de compétences en ETP produit par l'INPES en juin 2013.

Compétences visées

Ce programme vise à acquérir les compétences nécessaires pour dispenser l'éducation thérapeutique du patient :

- o Compétences relationnelles et pédagogiques permettant de développer un partenariat avec les patients.
- o Compétences techniques et organisationnelles permettant de planifier des actions et de conduire un projet d'équipe d'éducation thérapeutique du patient.

Objectifs de l'enseignement

- o Identifier ses représentations et connaissances en ETP ;
- o Inscrire son projet dans le cadre législatif de l'ETP et les étapes de la démarche en ETP ;
- o Créer un climat favorable à l'ETP (posture éducative, écoute active et conditions favorisantes) ;
- o Identifier les principaux courants pédagogiques de l'apprentissage ;
- o Analyser avec le patient sa situation, ses pratiques de santé et convenir de ses besoins en ETP ;
- o S'accorder avec le patient et son entourage sur les ressources nécessaires pour s'engager dans un projet et construire avec lui un plan d'action ;
- o Se coordonner avec les différents acteurs de la démarche d'ETP ;
- o Mettre en œuvre le plan d'action avec le patient et son entourage ;
- o Co-évaluer avec le patient, les pratiques et les résultats de la démarche d'ETP.

Les étapes de l'Éducation Thérapeutique Patient (ETP)

- o Réflexion autour des concepts : Informer- Former-Eduquer
- o Qu'est-ce que l'éducation thérapeutique? Enjeux et valeurs
- o Identifier les étapes de la démarche en éducation thérapeutique
- o Identifier la posture pédagogique en ETP
- o Proposer une offre d'éducation thérapeutique initiale
- o Cadre législatif de l'ETP.
- o Les étapes de la démarche en ETP

Le diagnostic éducatif ou le bilan partagé

- o Mise en œuvre du diagnostic éducatif .Place des aidants dans l'ETP.
- o Les principes de l'apprentissage.
- o Se coordonner avec les différents acteurs de la démarche
- o Éducateur soignant, quelles compétences ?
- o Construire un plan d'action avec le patient

Les outils pédagogiques en ETP

Les outils d'évaluation des besoins du patient. Les outils d'animation dans les ateliers d'ETP

- o Mise en œuvre du diagnostic éducatif .Place des aidants dans l'ETP.
- o Les principes de l'apprentissage.
- o Se coordonner avec les différents acteurs de la démarche
- o Éducateur soignant, quelles compétences ?
- o Construire un plan d'action avec le patient

Le vécu du patient

- o Rôle du professionnel de santé dans l'accompagnement des changements nécessités par la maladie.
- o Outils concrets existant pour aider le patient à cheminer.
- o Le vécu du patient

Animation d'un atelier collectif

Retour d'expériences et échanges à partir du travail demandé dans le cadre du travail inter session proposé :

- o Élaborer une séance d'ETP individuelle ou collective ;
- o Animer une séquence d'une séance élaborée ;
- o Appréhender les différentes personnalités au sein d'un groupe réunis pour un atelier collectif au sein d'un programme d'ETP.

L'évaluation en ETP

Retour d'expériences et échanges à partir du travail demandé dans le cadre du travail inter session proposé

- o Élaborer une séance d'ETP individuelle ou collective ;
- o Animer une séquence d'une séance élaborée ;
- o Appréhender les différentes personnalités au sein d'un groupe réunis pour un atelier collectif au sein d'un programme d'ETP.
- o Qu'est-ce qu'évaluer ? Qu'est-ce qu'une compétence ?
- o Évaluation en Éducation thérapeutique
- o Évaluation annuelle et quadriennale
- o Co évaluer avec le patient les pratiques et résultats de la démarche en ETP
- o Négocier de nouveaux objectifs avec le patient
- o Méthodes pédagogiques : Échanges à partir des expériences de terrain, apport théorique
- o Co évaluer avec le patient les pratiques et résultats de la démarche en ETP
- o Co évaluer avec le patient les pratiques et résultats de la démarche en ETP
- o Témoignage des modalités d'évaluation du programme VIH à la Fondation Léonie CHAPTAL

Durée : 6 jours

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Le projet pédagogique prévoit la mise en œuvre des modalités pédagogiques suivantes :

- o Méthodes pédagogiques : Travail en sous-groupes, brainstorming, carte mentale
- o Méthode pédagogique : analyse d'une vidéo
- o Méthodes pédagogiques : Apport théorique Power point
- o Simulations à partir de situations cliniques en sous-groupes Jeux de rôles
- o Méthodes pédagogiques : jeux de rôles à partir de situations cliniques (trame d'entretien, mise en œuvre de l'entretien, analyse de diagnostics éducatifs
- o Méthodes pédagogiques : Échanges d'expériences ; travail en sous-groupes ; apport théorique ; remise de documents
- o Méthodes pédagogiques : Exposés théoriques pour les aspects techniques ; mise(s) en situation pratique(s) et débriefing avec les participants ; analyse collective des méthodes d'animation de groupe utilisées par le formateur
- o Méthodes pédagogiques : exposés inter actifs
- o Méthodes pédagogiques : débat, jeux de rôle, power point.
- o Méthodes pédagogiques : Exposés théoriques pour les aspects techniques ; mise(s) en situation pratique(s) et débriefing avec les participants ; Analyse collective des méthodes d'animation de groupe utilisées par le formateur

CARACTÉRISTIQUES DE LA FORMATION

- Un travail intersession est demandé aux participants partir d'une problématique institutionnelle, de service ou de Pôle
- Une attestation de suivi de la formation est remise à chaque participant à la fin de chaque session
- Le certificat des 40 heures en ETP est remis à chaque participant dans les conditions suivantes : avoir participé aux 40 heures de formation sans absence et avoir remis le travail intersession

DATES D'INSCRIPTION ET COÛT

- Formation à la demande

Quota : 15 stagiaires par session

Prix : 1 500 euros par participant

Entrée sur dossier

Une attestation de prise en charge employeur est nécessaire. Pour les personnes finançant leur formation, un engagement de financement individuel leur est demandé

Type de sélection

Tous professionnels ou personnes participant ou souhaitant participer à des actions d'Education Thérapeutiques Patient



PROGRAMME : SOINS D'HYGIENE A DOMICILE / AIDE A LA TOILETTE

SANCTION : DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT

Inscription

Secrétariat Formation
Continue

Tél: 01 39 90 58 45
Fax: 01 39 94 83 74

b.rodriquez@fondation-
chaptal.fr

Lieu de Formation

Fondation Léonie Chaptal
19 rue Jean Lurçat
95200 SARCELLES

Public visé

Personnel devant intervenir auprès de la personne âgée et/ou en situation de handicap.

Objectifs de l'enseignement

- Acquérir les techniques et gestes professionnels
- Contribuer au bien-être de la personne en valorisant son autonomie
- Acquérir les principes fondamentaux de respect de la dignité
- Assurer l'activité en toute sécurité

Les différents soins d'hygiène à domicile

- Toilette du visage
- Toilette du corps
- Rasage / Coiffure
 - o Transfert : Lit / Fauteuil : Utilisation du lève personne et du verticalisateur
 - o Préparation du matériel
 - o Règles d'hygiène et de sécurité

L'environnement

- Lieu sécurisé
- Portes fermées pour protéger l'intimité

Le maintien de l'autonomie

- Prévenir la personne aidée des gestes effectués
- La faire participer à la toilette

La communication

- Qualité de la relation humaine
- Respect de l'autre et de son intimité
- Respect des habitudes

Sécurité et prévention

- Que faire en cas de refus ?
- Quels soins déléguer et à qui ? Les limites des aides à domicile dans l'aide à la toilette

Durée: 14H en présentiel

DATES D'INSCRIPTION ET COÛT

- Formation à la demande

Quota : 10 stagiaires par session

Prix : 1 500 euros pour un groupe de 12

Prérequis

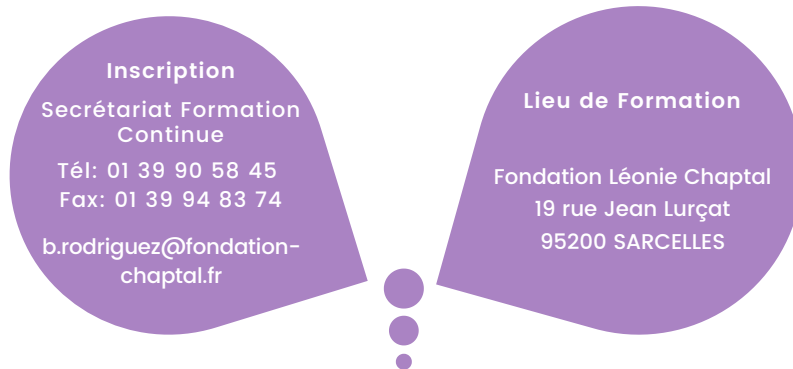
Etre titulaire d'un titre professionnel d'auxiliaire de vie sociale, d'aide-soignant ou en voie de qualification.

Type de sélection

Tous professionnels ou personnes participant ou souhaitant participer à des actions soins d'hygiène à domicile

PROGRAMME : SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST)

SANCTION : DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT VALABLE 24 MOIS



Contexte législatif et réglementaire

Ce programme s'appuie sur le référentiel de compétences du 31 Mai 2013 modifiant l'arrêté du 2 août 2010 relatif aux compétences requises pour dispenser l'éducation thérapeutique du patient et sur le référentiel de compétences en ETP produit par l'INPES en juin 2013.

Public visé

Personnel devant connaître les gestes de premiers secours dans le cadre de son activité professionnelle, ou devant faire partie de l'effectif des secouristes imposés par le Code du Travail. Il s'agit prioritairement des personnels des entreprises relevant du régime général de la sécurité sociale. La formation concerne aussi les salariés des entreprises hors RGSS ayant signé une convention avec l'INRS ou souhaitant adopter cette formation.

Objectifs de l'enseignement

A la fin de cette formation, le stagiaire doit être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident, et de mettre en application dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques, ses compétences en matière de prévention, au profit de la santé et de la sécurité du travail.

Textes officiels se rapportant à l'action de formation

Accident : Articles L4121-1 et L4121-2,

R4141-17 à R4141-20 du code du travail

Secours : Articles L4121-3, R4224-14 à

R4224-16 du code du travail

Formation à la sécurité : Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du code du travail

SST : Document de référence INRS

CONTENU ET DURÉE DE LA FORMATION

Être capable de situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise

Être capable de mettre en œuvre ses compétences en matière de protection (situation d'accident) au profit d'actions de prévention

Être capable d'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la/des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)

Être capable de situer le cadre juridique de son intervention

Être capable de réaliser une protection adaptée

Être capable d'examiner la (les) victime(s) avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir

Être capable de faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement

Être capable de secourir la (les) victime(s) de manière appropriée :

- La victime saigne abondamment
- La victime s'étouffe
- La victime se plaint de malaise
- La victime se plaint de brûlure
- La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
- La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
- La victime ne répond pas mais elle respire
- La victime ne répond pas et ne respire pas

Exposés interactifs, démonstrations, études de cas

Mises en situation d'accidents du travail simulés.

La description des compétences transmises par le formateur SST est pour partie issue du référentiel de compétences et du guide de données techniques & conduites à tenir INRS

Attention

: Période de Pandémie : Le déroulement de la formation est modifié afin de respecter les circulaires INRS, et, selon l'actualisation dans le strict respect des consignes gouvernementales.

Durée : 14H de présentiel

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Cette formation doit être réalisée par un formateur d'un organisme habilité par l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS).
- Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection.
- Livret de synthèse remis à chaque stagiaire à la fin de la formation.
- Matériel à mettre à disposition : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable.

MOYEN D'ÉVALUATION

- Le formateur évalue les acquis du stagiaire (savoirs et savoir-faire) au moyen d'une fiche standardisée correspondant à une procédure intégrée au système qualité de l'organisme.
- Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.
- Le certificat SST est adressé par courrier ou mail après édition, en cas de réussite à l'évaluation finale.

MOYEN D'ENCADREMENT

Organisme de formation déclaré à la DIRECCTE disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif, d'un Service Qualité, et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.

DATES D'INSCRIPTION ET COÛT

- Formation à la demande

Quota : 10 stagiaires par session
Prix : 1 500 euros par participant

Type de sélection

Tous professionnels ou personnes participant ou souhaitant participer à des actions de sauveteur secouriste du travail.